

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société

LE TANNEUR & CIE

INITIEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE LE TANNEUR & CIE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Le Tanneur & Cie a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 6 juillet 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général AMF et à l'instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Le Tanneur & Cie.

Le présent document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Le Tanneur & Cie (www.letanneuretcie.com). Il est mis gratuitement à disposition du public au siège de Le Tanneur & Cie situé 128 quai de Jemmapes, 75010 Paris.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS.....	3
2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	3
2.1. Informations sur le capital de Le Tanneur & Cie.....	3
2.1.1. Structure du capital.....	3
2.1.2. Instruments financiers et valeurs mobilières donnant accès au capital de Le Tanneur & Cie.....	5
2.1.3. <u>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</u>	<u>5</u>
2.1.4. <u>Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.....</u>	<u>5</u>
2.2. Administration et direction de Le Tanneur & Cie	5
2.2.1. <u>Composition du conseil d'administration.....</u>	<u>5</u>
2.2.2. <u>Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des membres du conseil d'administration.....</u>	<u>6</u>
2.2.3. <u>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction.....</u>	<u>8</u>
Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du conseil d'administration ni au sein de l'équipe de direction de Le Tanneur & Cie.	8
2.2.4. <u>Pouvoirs du conseil d'administration, notamment en matière d'émission et de rachat d'actions</u>	<u>8</u>
2.3. Rémunération des mandataires sociaux.....	8
2.4. Situation et perspectives de Le Tanneur & Cie	8
2.5. Opérations sur les participations du groupe Le Tanneur & Cie intervenues depuis le 31 décembre 2010.....	9
2.6. Risque de liquidité	10
2.7. Risque clients.....	10
2.8. Litiges.....	11
3. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	11

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Le Tanneur & Cie figurent dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro D.11-0394 (le « **Document de Référence** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document, lequel incorpore par référence le Document de Référence.

Ce document est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Le Tanneur & Cie (www.letanneuretcie.com), et est mis gratuitement à la disposition du public au siège de Le Tanneur & Cie situé 128 quai de Jemmapes, 75010 Paris.

Les faits nouveaux significatifs intervenus depuis le dépôt du Document de Référence sont mentionnés à la section 2 ci-dessous.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1. Informations sur le capital de Le Tanneur & Cie

2.1.1. Structure du capital

Le capital social et, sur une base théorique, les droits de vote de Le Tanneur & Cie étaient répartis comme suit au 18 mai 2011, préalablement à la réalisation des cessions de blocs décrites ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Hervé Descottes	18.765	0,44%	25.020	0,59%
Jocelyne Descottes	48.330	1,14%	48.335	1,14%
Guillaume Descottes	9.000	0,21%	9.000	0,21%
FIDES	1.219.823	28,87%	1.219.823	28,66%
Groupe Familial Descottes	1.295.918	30,67%	1.302.178	30,59%
SGP	370.389	8,77%	370.389	8,70%
D&P	659.864	15,62%	659.864	15,50%
Public	1.887.588	44,68%	1.912.808	44,94%
Auto-détention	11.000	0,26%	11.000	0,26%
Total	4.224.759	100,00%	4.256.239	100,00%

NB : Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Le 18 mai 2011, la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C. (« **QLG-F** ») a acquis hors marché auprès du groupe familial Descottes, de D&P PME IV et de Saint Germain Participations des blocs d'actions représentant un nombre total de 2.326.171 actions, soit 55,06 % du capital et 54,73 % des droits de vote de Le Tanneur & Cie, au prix de 6,51 € par action.

A l'issue de la réalisation des cessions de blocs d'actions susmentionnées, le capital social et les droits de vote de Le Tanneur & Cie sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
QLG-F	2.326.167	55,06%	2.326.167	54,73%
Administrateurs	4	0,00%	4	0,00%
Public	1.887.588	44,68%	1.912.808	45,01%
Auto-détention ⁽¹⁾	18.358	0,43%	18.358	0,43%
Total ⁽¹⁾	4.224.759	100,00%	4.249.979	100,00%

NB : Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Lors des séances des 27, 28, 29 et 30 juin 2011, l'Initiateur a acquis sur le marché 564.069 actions Le Tanneur & Cie au prix unitaire de 6,51 euros, en application de l'article 231-38 III du règlement général de l'AMF. A la clôture de la séance du 30 juin 2011, l'Initiateur détient ainsi 2.890.236 actions de la Société, représentant 68,41 % du capital et 68,01 % des droits de vote de la Société.

A la clôture de la séance du 30 juin 2011, et dans l'hypothèse selon laquelle le nombre de droits de vote double du public n'a pas été modifié depuis la Date de Réalisation, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
QLG-F	2.890.236	68,41%	2.890.236	68,01%
Administrateurs	4	0,00%	4	0,00%
Public	1.316.161	31,15%	1.341.381	31,56%
Auto-détention ⁽¹⁾	18.358	0,43%	18.358	0,43%
Total ⁽¹⁾	4.224.759	100,00%	4.249.979	100,00%

NB : Le pourcentage de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Le montant du capital social de Le Tanneur & Cie n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2010.

Suite aux cessions de blocs d'actions susmentionnées, Le Tanneur & Cie est contrôlée comme décrit ci-dessus ; la société estime toutefois qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. Depuis le 18 mai 2011, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société sont dissociées au profit de Monsieur Grégory Couillard d'une part, en qualité de président du conseil d'administration et de Monsieur Hervé Descottes d'autre part, en qualité de directeur général, lequel n'a plus de lien de capital avec Le Tanneur & Cie.

⁽¹⁾ Sur la base d'une auto-détention au 15 juin 2011

2.1.2. Instruments financiers et valeurs mobilières donnant accès au capital de Le Tanneur & Cie

L'information sur les options en vigueur à ce jour (inchangée depuis le 31 décembre 2010) est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date d'assemblée	6 juin 2007	15 mai 2008	15 mai 2008
Date du conseil d'administration	30 août 2007	28 août 2008	31 mars 2010
Nature d'option	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'actions du plan	9.712	48.609	130.000
Point de départ d'exercice des options	30 août 2009	28 août 2010	31 mars 2012
Date d'expiration	29 août 2012	27 août 2013	30 mars 2015
Prix de souscription (en euros)	12,16	5,39	2,65
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	-	-	-
Options affectées en cours	7.891	48.609	130.000
Dont consenties à des mandataires sociaux	-	-	-
Dont consenties aux dix principaux attributaires salariés	7.891	48.609	130.000

Aucune option n'a été levée depuis le 31 décembre 2010.

2.1.3. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Aucun membre du groupe ne fait l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

2.1.4. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Aucune disposition ne prévoit des conditions de modification du capital plus strictes que la loi ne le prévoit.

2.2. Administration et direction de Le Tanneur & Cie

2.2.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Le Tanneur & Cie réuni le 18 mai 2011 a (i) coopté Messieurs Gregory Couillard, Jean Lebras et Thomas Pecenka en qualité d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires (Madame Jocelyne Descottes, Messieurs René Brun et Alain Fauqueur), (ii) nommé Monsieur Gregory Couillard en qualité de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Hervé Descottes, démissionnaire. Ces administrateurs, cooptés à l'occasion du changement de contrôle de Le Tanneur & Cie intervenu le 18 mai 2011 au profit de QLG-F, représentent QLG-F au conseil d'administration de Le Tanneur & Cie et ne peuvent par conséquent être qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Tanneur & Cie déroge donc à la recommandation de l'article 8.2, alinéa 2 du Code AFEP-MEDEF.

Ces cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale annuelle de Le Tanneur & Cie réunie le 15 juin 2011.

2.2.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des membres du conseil d'administration

Grégory COUILLARD ⁽²⁾ (West Bay Lagoon Compound 11 Villa 2 Po Box 15604 Doha, Qatar) :

Fonction exercée dans Le Tanneur & Cie : président du conseil d'administration.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

administrateur et *Chief Executive Officer* de Qatar Luxury Group S.P.C. ;
administrateur de Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C. ;
administrateur de Qatar Luxury Group - Food & Beverages S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

directeur général et mandataire social de LVMH W&J France SA ;
président et mandataire social de LVMH W&J Continental Europe GmbH.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Grégory Couillard détient une action Le Tanneur & Cie au titre de son mandat d'administrateur dans le cadre d'un prêt de titre.

Hervé DESCOTTES (32, boulevard Flandrin 75116 Paris) :

Fonctions exercées dans Le Tanneur & Cie : directeur général et administrateur.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président du conseil d'administration : Sopadima Far East, Le Tanneur Japan KK, Le Tanneur Chine CO, Ltd ;
Président de SAS : Maroquinerie des Orgues ;
Administrateur : Innodec, Cie Financière Masséna ;
Gérant : SARL FIDES, SCI 17 rue des Halles.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

Membre du conseil de surveillance de Développement et Partenariat PME Gestion jusque courant 2006 ;
Membre du conseil de surveillance de Nortène jusque courant 2008 ;
Gérant de la SARL de droit tunisien Somacap jusqu'en janvier 2011.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Hervé Descottes détient une action Le Tanneur & Cie au titre de son mandat d'administrateur dans le cadre d'un prêt de titre.

⁽²⁾ coopté en remplacement de Madame Jocelyne Descottes, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière

Jean LEBRAS ⁽³⁾ (Umm Bab Tower Appartement A6-23 Doha, Qatar)

Fonction exercée dans Le Tanneur & Cie : administrateur.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : vice-président Finance & Administration de Qatar Luxury Group S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années :

corporate finance director de Sensata Technologies de juillet 2009 à septembre 2010 ;
asia finance director de Sensata Technologies d'avril 2006 à juin 2009.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean Lebras détient une action Le Tanneur & Cie au titre de son mandat d'administrateur dans le cadre d'un prêt de titre.

Thomas PECENKA ⁽⁴⁾ (Bilal Studios Al Areeq Street Po Box 15604 Doha, Qatar)

Fonction exercée dans la Société : administrateur.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés : vice-président Division Maroquinerie de Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours des cinq dernières années : chef de produit senior Maroquinerie de Cartier International d'octobre 2005 à février 2009.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Thomas Pecenka détient une action Le Tanneur & Cie au titre de son mandat d'administrateur dans le cadre d'un prêt de titre.

⁽³⁾ coopté en remplacement de Monsieur René Brun, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier

⁽⁴⁾ coopté en remplacement de Monsieur Alain Fauqueur, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier

2.2.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel au sein du conseil d'administration ni au sein de l'équipe de direction de Le Tanneur & Cie.

2.2.4. Pouvoirs du conseil d'administration, notamment en matière d'émission et de rachat d'actions

Outre les pouvoirs généraux qui lui sont accordés par la loi et les statuts, le conseil d'administration de Le Tanneur & Cie dispose des délégations suivantes à la date du présent document :

Nature de l'autorisation	Date de l'AG	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation à ce jour
Options de souscription d'actions	4 mai 2010	38 mois (4 juillet 2013)	10% du capital social	Néant
Attribution gratuite d'actions	4 mai 2010	38 mois (4 juillet 2013)	10% du capital social	Néant
Programme de rachat d'actions	4 mai 2010	18 mois (4 novembre 2011)	10% du capital social	Oui
Annulation d'actions	4 mai 2010	24 mois (4 mai 2012)	10% du capital social	Néant

2.3. Rémunération des mandataires sociaux

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, tels que présentés au paragraphe 21.3 du rapport établi par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale du 15 juin 2011, n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2010.

2.4. Situation et perspectives de Le Tanneur & Cie

La situation financière ou commerciale du groupe Le Tanneur & Cie n'a pas subi de changement significatif depuis le 28 avril 2011, date de dépôt du Document de Référence.

Les perspectives de Le Tanneur & Cie n'ont pas évolué non plus de manière significative depuis cette date.

Concernant l'activité *Fabrication pour maisons de luxe*, le séisme japonais aurait pu freiner le développement de l'activité. Dans les faits, la hausse des commandes des donneurs d'ordres n'a été décalée que de quelques semaines. Comme prévu, un plan de management humain de l'unité corrézienne est conduit : une responsable locale des ressources humaines a été recrutée, des formations sont en cours. L'atelier de la participation tunisienne SOMACAP a commencé ses productions de composants et emploie actuellement une quarantaine d'opérateurs. Par ailleurs, un projet pour un nouvel atelier corrézien est à l'étude.

Concernant l'activité *Marques propres*, le nouveau magasin Le Tanneur du centre commercial d'Aubervilliers a ouvert ses portes fin avril comme prévu. Un changement de partenaire pour l'exploitation du site Internet devrait permettre une croissance des ventes en ligne. Ainsi qu'indiqué dans les engagements hors bilan au 31 décembre 2010, deux contrats de bail ont été signés pour l'ouverture de magasins Le Tanneur en Allemagne à Düsseldorf au 2^{ème} semestre 2011 et à Berlin en 2012. Une revue de la gestion des stocks a été conduite par un cabinet de conseil dans une optique d'optimisation des approvisionnements.

Il est prévu que la direction générale soit assurée par Monsieur Hervé Descottes pendant au minimum un an après le 18 mai 2011, pour une transition en douceur.

2.5. Opérations sur les participations du groupe Le Tanneur & Cie intervenues depuis le 31 décembre 2010

- Prise d'une participation dans la société Zébu Développement par la société Maroquinerie des Orgues

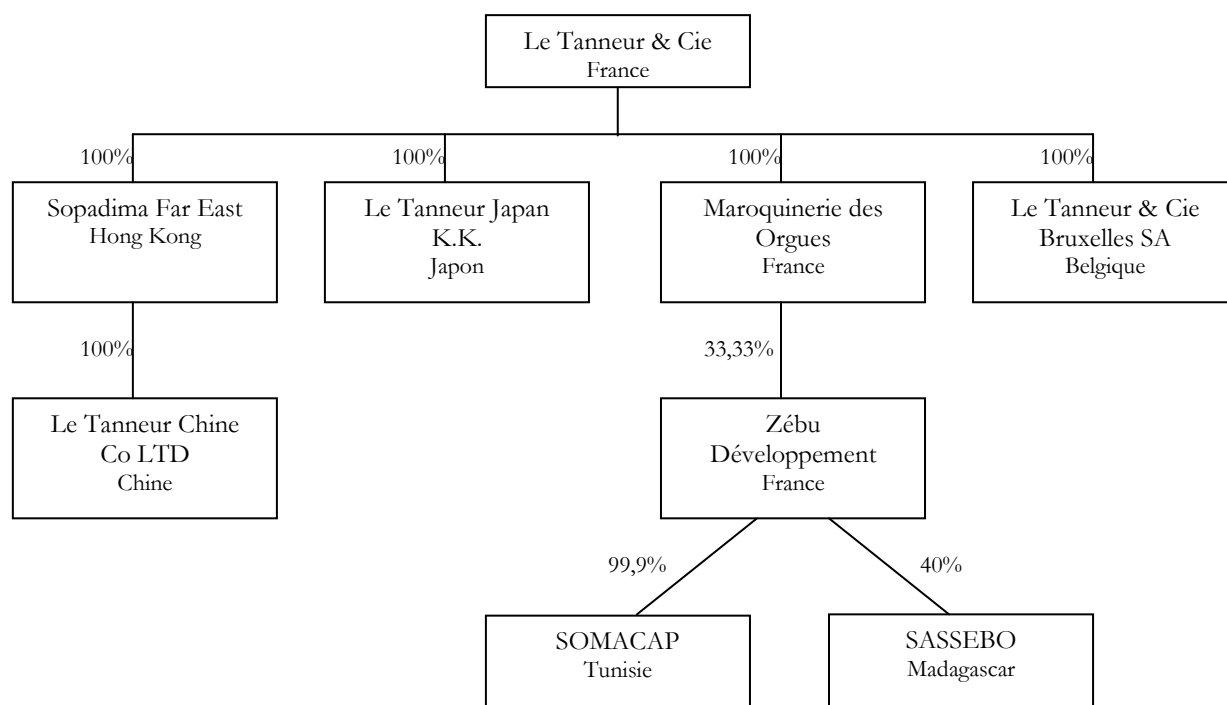
La société Maroquinerie des Orgues a, le 18 mars 2011, pris une participation dans la société Zébu Développement par le biais d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 250.000 euros. Le capital social de la société Zébu Développement est désormais détenu par la société Maroquinerie des Orgues et deux autres fabricants pour maisons de luxe, chacun à hauteur d'un tiers.

- Cession par la société Maroquinerie des Orgues à la société Zébu Développement de sa participation dans la société Somacap

Par ailleurs, le 18 mars 2011, la société Maroquinerie des Orgues a cédé à la société Zébu Développement sa participation dans la filiale tunisienne Somacap pour un montant de 130.000 euros. Zébu Développement détient à présent 99,9% du capital de Somacap et 40% du capital de la société Sassebo, une société malgache. L'activité de ces deux participations consiste en la production locale de composants de maroquinerie. Le pacte d'associés prévoit un droit de retrait du capital de la société Zébu Développement dans le cas où un associé ne donnerait plus de travail aux sociétés Somacap ou Sassebo ou en cas de désaccord significatif sur la politique générale de développement. En cas de retrait, le rachat par les deux autres associés serait effectué de manière égalitaire sur la base de la dernière situation nette connue de Zébu Développement. Il est cependant prévu une inaliénabilité des parts pendant une durée de trois ans à compter du 18 mars 2011.

- Organigramme juridique du groupe Le Tanneur & Cie

A la date du présent document, l'organisation juridique du groupe Le Tanneur & Cie est la suivante ⁽⁵⁾ :



En dehors du pacte d'associés relatif à la société Zébu Développement mentionné ci-dessus, il n'existe aucun pacte ou clause particulière régissant les relations avec les autres actionnaires, et notamment liés à leur sortie.

Il n'y a pas eu de conséquences organisationnelles à l'investissement dans la société Zébu Développement ni à l'apport partiel d'actifs de l'activité de *Fabrication pour maisons de luxe* dans la société Maroquinerie des Orgues au 31 décembre 2010, dans la mesure où il s'agissait de rendre l'organigramme juridique conforme à l'organisation fonctionnelle.

2.6. Risque de liquidité

Le Tanneur & Cie a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère qu'elle est en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.7. Risque clients

Dans le cadre de la prise de contrôle de Le Tanneur & Cie intervenue suite aux cessions de blocs décrites au paragraphe 2.1.1 ci-dessus (Structure du capital), QLG-F et Le Tanneur & Cie ont obtenu l'accord du donneur d'ordre principal de Le Tanneur & Cie dans le cadre de son activité '*Fabrication pour maisons de luxe*' sur le maintien du contrat de sous-traitance industrielle conclu le 11 mars 2010 et son prolongement jusqu'au 31 décembre 2014 sans modification significative. Ce contrat encadre la relation commerciale mais n'offre qu'une protection limitée à la Société face au risque de dépendance que supporte cette activité à l'égard de son principal client.

⁽⁵⁾ La répartition des droits de vote est identique à celle du capital.

2.8. Litiges

En date du 16 juin 2011, Le Tanneur & Cie a reçu, suite à un contrôle fiscal, une proposition de rectification remettant notamment en cause les restitutions obtenues par la société au titre du crédit d'impôt collection prévu à l'article 244 quater B II h. du Code Général des Impôts pour un montant total de 433.446 euros. Estimant cependant qu'elle remplissait toutes les conditions légales en vue de bénéficier de ce dispositif de crédit d'impôt, Le Tanneur & Cie contestera le redressement proposé par les services fiscaux dans le cadre de la procédure contradictoire.

En dehors de ce qui est décrit ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont Le Tanneur & Cie a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du groupe.

3. PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document qui a été déposé le 6 juillet 2011 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Le Tanneur & Cie initiée par la société Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 6 juillet 2011

Monsieur Hervé Descottes
Directeur général